

CHARTE ACHATS RESPONSABLES GROUPE KARDHAM

Le Groupe Kardham est le premier groupe indépendant français à intégrer l'ensemble des compétences métiers de la chaîne de valeur de l'immobilier professionnel : conseil, architecture, design d'espaces, ingénierie, digital.

Fondé en 1992, le Groupe accompagne en France, en Europe et en Afrique, les utilisateurs et les grands professionnels dans l'ensemble de leurs réflexions immobilières, depuis la genèse stratégique des projets jusqu'à leur livraison complète.

Nous rassemblons aujourd'hui plus de 500 collaborateurs aux profils diversifiés au travers de la conduite de projets et de l'accompagnement transversal.

Nous avons choisi de nous engager dans la construction d'une offre de services intégrant tous les métiers de l'immobilier pour co-construire le futur des villes, des entreprises et des organisations.

Nous avons choisi l'indépendance qui permet de cultiver la liberté d'action afin de répondre à tous types d'activités et d'organisations.

Notre démarche RSE

Nous contribuons à la transition écologique des villes et de l'immobilier professionnel en agissant au plus près de nos clients à toutes les étapes de la chaîne de valeur en capitalisant sur nos talents aux profils diversifiés et experts de la conduite du changement.

Nous souhaitons mettre tout notre savoir-faire et notre innovation au service de la sobriété environnementale, de la qualité de vie des usagers et des territoires dans lesquels nous opérons au quotidien.

Dans cette optique, nous avons orienté notre stratégie RSE sur trois axes majeurs :

1

POUR DES PROJETS IMMOBILIERS PLUS DURABLES/MOINS IMPACTANTS

Accompagner nos clients dans leur transition écologique à travers nos offres

Faire de **la sobriété** le fondement de nos démarches de conception et d'innovation

Promouvoir auprès de nos clients et parties prenantes un usage responsable des bâtiments

2

POUR LA QUALITE DE VIE DES USAGERS & LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Garantir la **qualité de vie** pour les usagers tout au long du **cycle de vie** de nos projets immobiliers

Contribuer à répondre aux enjeux sociétaux en travaillant main dans la main avec nos parties prenantes

S'engager pour des **territoires** et des **villes** plus **solidaires** à travers nos engagements citoyens # 3

POUR UNE ENTREPRISE CITOYENNE & EXEMPLAIRE

Développer notre capital humain en garantissant à nos équipes **une bonne qualité de vie au travail** et en offrant les meilleures chances de s'épanouir professionnellement

Rendre acteur nos collaborateurs dans le but de réduire notre empreinte environnementale directe

Garantir une **conduite éthique et responsable** des affaires dans toutes nos activités et à travers nos **achats**



L'objectif de la charte

En tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale et environnementale, Le Groupe Kardham s'implique dans le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de son processus d'achats.

La présente Charte des achats responsables a pour objet d'être un cadre de référence commun aux collaborateurs, à ses fournisseurs et sous-traitants, ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants.

En conformité avec sa stratégie RSE, Le Groupe Kardham déploie une Politique Achats qui permet d'entretenir une relation équilibrée avec ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Les signataires, qu'ils appliquent déjà tout ou partie des principes de la Charte, ont connaissance du fait que :

- Les engagements de la Charte peuvent constituer le socle d'une politique d'achats responsables ;
- La Charte introduit la culture du dialogue et de la médiation en facilitant au mieux le règlement des éventuels différends avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- La Charte est un outil de renforcement des relations dès lors que chaque acteur de la chaîne de valeurs adopte une démarche de co-construction des liens d'affaires par une écoute régulière, proactive et conciliante vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ces mêmes signataires conviennent que :

- Leurs engagements seront rapidement communiqués à l'ensemble des parties prenantes internes et externes ;
- Les succès, les retours d'expériences en matière de relations fournisseurs seront à partager et à promouvoir dans le but de faire avancer mutuellement l'état de l'art en matière d'achat responsable.

Pour tout signalement, une adresse email spécifique est disponible, elle garantit anonymat et protection pour l'émetteur du signalement : <u>alerte.achats@kardham.com</u>



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE KARDHAM ENVERS SES FOURNISSEURS ET SES SOUS-TRAITANTS

SÉLECTION DES FOURNISSEURS/SOUS-TRAITANTS

Le Groupe Kardham s'inscrit dans un processus d'achats équitables et impartial en établissant des critères de sélection auprès de nos fournisseurs et sous-traitants.

Notre démarche est d'accompagner nos parties prenantes externes dans l'amélioration continue de leur performance RSE.

Nous intégrons également nos fournisseurs et sous-traitants locaux dans nos activités d'achats en vue de promouvoir le développement économique local et l'économie circulaire.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Respect économique

S'engager à limiter tout risques de dépendance économique qui pourrait mettre en péril un fournisseur ou un partenaire.

Relations collaboratives respectueuses

Accompagner dans leur croissance et suivre les fournisseurs et sous-traitants qui sont en cours de déploiement de leur démarche RSE.

Développer des synergies en termes de compétences et services en veillant à respecter le management interne de l'entreprise.

Impliquer les fournisseurs et sous-traitants vers de l'innovation ouverte et collaborative via un dialogue régulier et durable.

Signaler tout comportement et situation allant à l'encontre de notre Charte Éthique.

Droits de l'Homme

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Veiller, à tout niveau de sous-traitance et de partenariat, à he pas se rendre complice de violation des droits de l'Homme.

Environnement

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.



Favoriser la mise au point et la diffusion de produits et services respectueux de l'environnement.

Systématiser la mise en place d'ACV (analyse de cycle de vie) de nos produits et services au sein de nos projets.

Normes internationales du travail

Respecter la liberté d'association et de reconnaissance du droit de négociation collective.

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Lutte contre la corruption

Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe Kardham s'engage à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par les fournisseurs/sous-traitants.

Le Groupe Kardham s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des fournisseurs et sous-traitants.

Signature Jean-François Couëc

Président du Groupe Kardham



ENGAGEMENTS ATTENDUS DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS

COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à respecter les principes éthiques du Groupe Kardham décrits dans sa politique RSE :

- Contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans leurs activités ;
- Respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques;
- Veiller à entretenir des relations et interactions respectueuses avec les collaborateurs du Groupe Kardham.

ENVIRONNEMENT

Être vigilant et promoteur d'offres de produits et services plus respectueux du vivant, qui prennent en compte les écosystèmes.

Systématiser une traçabilité des flux de déchets et appliquer le bordereau de suivi de déchets mis en vigueur en fonction du type d'activité délivrée.

Mettre à disposition les FDES et/ou EPD et/ou bilan carbone des produits et services délivrés en fonction du type d'activité délivrée.

Limiter les impacts sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de ressources (énergie et eau), de matières premières non- renouvelables et de produits non respectueux de l'environnement.

Limiter les pollutions locales (bruits, poussières, odeurs, particules...) en veillant à ce que les rejets, la pollution de l'air et celle par le bruit ne dépassent pas les seuils fixés par les normes françaises en vigueur.

Mettre en place des processus et des contrôles internes pour prévenir d'éventuelles dérives.



DROITS SOCIAUX ET HUMAINS

Le Groupe Kardham a pour objectif de respecter les 10 engagements du Pacte mondial des Nations Unies, des conditions de travail requises par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), celles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que la législation du pays dans lequel ils exercent leurs activités. Nous attendons donc de la part de nos Parties Prenantes de respecter les engagements suivants :

Les 10 engagements du Pacte Mondial des Nations Unis :

Droits de l'homme

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du Travail

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. L'abolition effective du travail des enfants;
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Travail des enfants : respecter la limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi définie par les conventions fondamentales n° 138 et 182 de l'OIT.

Travail forcé ou obligatoire : ne pas recourir à l'esclavage, au travail forcé ou obligatoire, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tels que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et 105 de l'OIT.

Hygiène, santé et sécurité : mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité visant à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié (équipements de protection individuelles et collectives).

Discipline : interdiction de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et 111 de l'OIT).



Egalité de traitement :

Interdire toute distinction entre les personnes en fonction de leur âge, sexe, conviction religieuse, opinion politique, orientation sexuelle, origine sociale ou ethnique, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique.

Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT.

Liberté d'association, représentativité du personnel et droit à la négociation collective :

Respecter la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective de leurs employés, comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT.

Se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles les fournisseurs sont assujettis relatives aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limite de la durée du travail (conventions n° 1, 30, 95, 100,131, 163 et 171 de l'OIT).

Sous-traitance : autorisation préalable du Groupe Kardham pour tout recours direct ou indirect à de la sous-traitance par un fournisseur/sous-traitants.

En cas de recours autorisé à la sous-traitance par le fournisseur/sous-traitant, celui-ci doit s'assurer que ses sous-traitants se conforment aux exigences de la présente Charte.

Signature de la charte

Je soussigne(e), confirme par la presente :
□ que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la charte des achats responsables du
Groupe;
que nous adhérons et nous engageons à respecter ses principes, et que leur non-respect pourra
être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la
résiliation du contrat ;
□ que nous informerons tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.
Nom de l'entreprise :
Nom et fonction du représentant :
Fait à :
Le:
Signature :

2